

ici et l'Aa

source d'information du SAGE Delta de l'Aa

Edito



M. Boughedada, M. Denis, M. Schepman et M. Dissaux lors de la Conférence de presse le 2 septembre 2009 à la Maison du Parc à ARQUES.

Dans le dernier numéro d'ici et l'Aa, nous vous informions de l'installation de nouveaux groupes de travail voulus par Jean Régis Borius, sous-préfet de Dunkerque et associant nos quatre territoires de SAGE : Audomarois, Delta de l'Aa, Yser et Lys. Depuis le printemps 2009, ces groupes se sont réunis plusieurs fois avec pour base les rapports des deux missions d'inspection interministérielle sur le territoire des waterings. La question d'une nouvelle gouvernance et des modes de financements pour l'évacuation des crues fait partie des réflexions en cours. En parallèle de ces travaux, le territoire "Lys - Waterings" a été retenu par l'Etat pour anticiper la mise en œuvre de la nouvelle Directive européenne Inondation qui sera prochainement retranscrite en droit national. Ces démarches globales confortent le choix de l'échelle cohérente du bassin hydrographique, de l'amont en aval, concerné par des enjeux fondamentaux tels que la lutte contre les inondations et le ruissellement. C'est pourquoi, le projet en cours de création d'un nouvel établissement public territorial de bassin (EPTB) à l'échelle du SAGE de la Lys n'est pas de taille suffisante pour coordonner efficacement les actions menées localement.

Les Présidents de CLE, M. Denis pour l'Audomarois, M. Schepman pour l'Yser, M. Dissaux pour la Lys et moi-même pour le Delta de l'Aa, nous nous sommes alors engagés à collaborer étroitement afin de saisir ces opportunités. En effet, certains enjeux fondamentaux tels que le risque d'inondation ou l'approvisionnement en eau potable dépassent largement le périmètre du SAGE et sont même transfrontaliers !

Cette forte interdépendance hydraulique des voies d'eau, les impacts des activités de l'amont vers l'aval ou les conflits liés au partage de l'eau nous imposent ainsi de coordonner nos actions. Encore une fois, la concertation reste centrale pour agir efficacement main dans la main.

Louardi BOUGHEDADA

La phase de mise en œuvre du SAGE en "ligne de mire"...



Les nouvelles missions de l'animation du SAGE

Replantons les berges de nos voies d'eau !

Un Dragon ! dans mon jardin ?

Une visite pédagogique sur l'eau à la ferme



Le SDAGE Artois-Picardie 2010-2015 est adopté !

Le Comité de Bassin, réuni le 16 octobre 2009 à Douai sous la présidence de Patrick LEMAY, Vice-Président, et en présence de Jean-Michel BERARD, préfet de la région Nord-Pas de Calais, a adopté à l'unanimité le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie 2010-2015. Créé avec le SAGE par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le SDAGE fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Le SDAGE, adopté par le Comité de Bassin, intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau (DCE) ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2015. Il fera prochainement l'objet d'un arrêté du Préfet coordonnateur du bassin Artois-Picardie et entrera alors en vigueur pour une durée de 6 ans.

Aujourd'hui, 25 % des eaux du bassin Artois Picardie est en bon potentiel écologique : l'objectif est d'atteindre 50 % d'ici 2015.

Coordonnées pour informations :

Agence de l'Eau Artois Picardie -
Centre Tertiaire de l'Arsenal - 200, rue Marceline -
B.P. 818 - 59508 DOUAI CEDEX
tél : 03.27.99.90.00

Pratique !

Un guide de bonne application du SAGE dans la rédaction des documents d'urbanisme

La transposition de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) en droit français par la loi du 21 avril 2004, impose une compatibilité et une relation étroite entre les documents de planification dans le domaine de l'urbanisme et ceux dans le domaine de l'eau.

La Direction Départementale de l'Équipement a donc prévu de réaliser un guide d'application des SAGE qui sera finalisé pour décembre 2009.

L'objectif de ce guide est d'aider les chargés d'études ou tout autre acteur concerné à mieux appréhender le domaine de l'eau dans la rédaction des documents d'urbanisme (SCOT, PLU et carte communale).

Un partenariat est alors indispensable pour éviter de définir des options d'aménagement ou une destination des sols qui iraient à l'encontre ou compromettraient des orientations du SDAGE Artois Picardie et du SAGE Delta de l'Aa.

Document réalisé par la DDE du Nord
Service Sécurité Risques et Environnement

Les nouvelles missions de l'animation du SAGE

L'originalité de la construction d'un SAGE, c'est la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Cette concertation se traduit notamment à travers la CLE (Commission Locale de l'Eau), chargée de piloter l'élaboration du schéma puis d'en assurer le suivi.

L'élaboration des documents du SAGE s'est déroulée entre 2003 et 2008 au cours d'une soixantaine de réunions des groupes thématiques et de la CLE dont la première assemblée a été créée en mai 2002.

Depuis, une nouvelle CLE, a été constituée, à nouveau pour 6 ans, par arrêté le 1^{er} décembre 2008. Elle a adopté le SAGE remanié définitif le 6 Mai 2009.

La CLE est une assemblée délibérante, sans moyen financier ni capacité juridique pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la mise en œuvre des actions du SAGE. Le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale, structure porteuse depuis 2002, poursuit cette mission.



La CLE se réunira début Janvier 2010 afin de se prononcer sur la modification de l'article 1 du Règlement soumise par le Préfet par courrier le 16 novembre. Le SAGE Delta de l'Aa sera ensuite officiellement approuvé par la signature d'un arrêté interpréfectoral.

En phase opérationnelle du SAGE, de nouvelles missions vont alors s'ouvrir pour la CLE, la Commission Permanente et les groupes thématiques...

Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Delta de l'Aa

Louardi BOUGHEDADA
Médiateur et arbitre

Commission Locale de l'Eau

56 membres
Assemblée délibérante

Missions :

- Elaboration, adoption puis révision du schéma
- Suivi de la bonne application du SAGE (tableau de bord)
- Evaluation régulière de la mise en œuvre des actions
- Formulation des avis sur les projets relatifs à l'eau
- Accompagnement de la mise en œuvre des projets conduits par les maîtres d'ouvrages existants

Structure porteuse de l'animation du SAGE = Syndicat Mixte de la Côte d'Opale

Anne LECOUCHE
Animatrice du SAGE

Missions :

- Interlocutrice pour chacun
- Préparation et organisation des réunions
- Rédaction des documents techniques du SAGE
- Cartographie de l'évolution de la ressource
- Suivi des études techniques

Groupes de travail thématiques

Enjeu I :

Garantir l'approvisionnement en eau (potable et industrielle)

2 Présidents du groupe thématique n°1
42 inscrits

Michel MARIETTE :
représentant le collège des usagers -
association environnement ADELFA (59)

Louardi BOUGHEDADA :
représentant le collège des collectivités -
SMCO (59-62)

Enjeu II :

Diminuer la vulnérabilité aux inondations du territoire des waterings et de la vallée de la Hem

2 Présidents du groupe thématique n°2
65 inscrits

Jean SCHEPMAN :
représentant le collège des collectivités -
IIW (59-62)

Yves BEUGNET :
représentant le collège des collectivités -
PNR Caps et Marais d'Opale/
Comité de rivière la Hem (62)

Enjeu III :

Reconquérir les habitats naturels (protection, gestion, entretien)

+ Enjeu IV :

Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux continentales et marines

2 Présidents du groupe thématique n°3
70 inscrits

Patrice CHASSIN :
représentant le collège des usagers -
Fédération de pêche (62)

André DELATTRE :
représentant le collège des usagers -
Union régionale des Waterings (59-62)

Les groupes de travail thématiques sont ouverts à toutes personnes, membres ou non de la CLE, et motivées par la démarche. Des experts peuvent également participer afin d'apporter un éclairage scientifique utile aux réflexions. Les inscriptions au groupe ont eu lieu notamment par le biais du coupon réponse fourni dans la lettre n°9 de Février 2009.

Missions :

- Apporter une connaissance du territoire local et des acteurs
- Force de proposition de solutions sur le plan technique
- S'engager à jouer le rôle de relais au sein de la famille d'usagers ou d'élus représentée

Enjeu V : Aux 3 groupes de travail, s'ajoute le Bureau, présidé par M. Boughedada, chargé de la communication et de la sensibilisation aux enjeux de l'eau et de ses usages auprès de tous les publics (élaboration de la Lettre Ici et l'Aa, actualisation du site Internet).

Commission Permanente

18 membres

Collège des élus : 6 membres
Collège des usagers : 6 membres
Collège des représentants de l'Etat : 6 membres

Missions :

- Préparation des dossiers techniques et financiers suivis par la CLE
- Par délégation de la CLE, Avis sur les dossiers "Loi sur l'eau" remis par les MISE

Toutes les infos sur le site Internet :
www.sm-cote-opale.fr
rubrique "SAGE Delta de l'Aa"

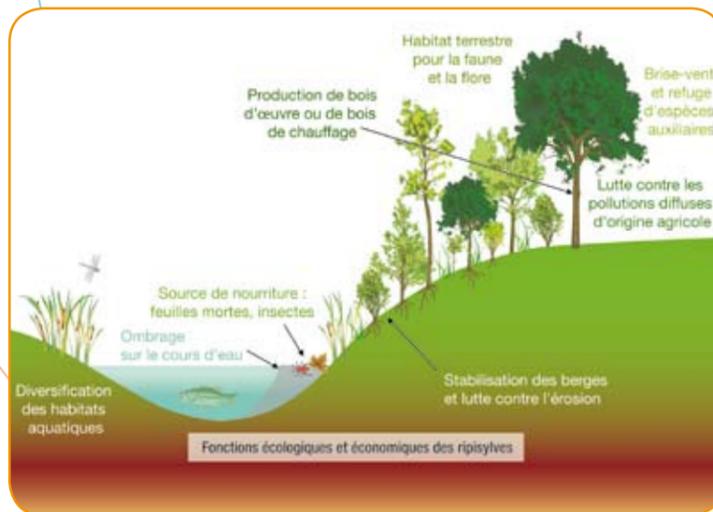


Replantons les berges de nos voies d'eau !

Des bandes boisées aux intérêts multiples

Les boisements sur berges, ou "ripisylves", désignent des bandes boisées situées à moins de 10 mètres de la rive des cours d'eau et assurant de multiples fonctions :

- stabilisation de ces berges et lutte contre l'érosion grâce aux racines des arbres et arbustes ;
- amélioration de la qualité de l'eau ;
- habitats pouvant accueillir une flore et une faune diversifiées ;
- impact positif sur le milieu aquatique et les quantités de poissons observées ;
- production de bois d'œuvre et de chauffage (une énergie renouvelable !) ;
- effet brise-vent pour les cultures et ombrage pour le bétail.



Boisements sur les berges : en perte sèche !

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a récemment mené une évaluation de la qualité des cours d'eau et des berges. Les résultats sont médiocres, notamment à cause de la faible couverture et du mauvais état des boisements rivulaires. On estime que 60% de couvert au dessus d'un cours d'eau constituent un optimum du point de vue de l'ombrage, or c'est souvent loin d'être le cas sur nos voies d'eau.



Alignement de peupliers ayant déstabilisé la berge.

Au même titre que les haies, les ripisylves jouaient un rôle économique important au début du siècle dernier, par la production de bois, ainsi que par l'utilisation des branchages comme fourrage pour les bovins. Avec la spécialisation des exploitations agricoles, elles ont peu à peu été remplacées par des cultures et pâtures jusque sur les berges, et le curage des voies d'eau a également contribué à leur diminution.

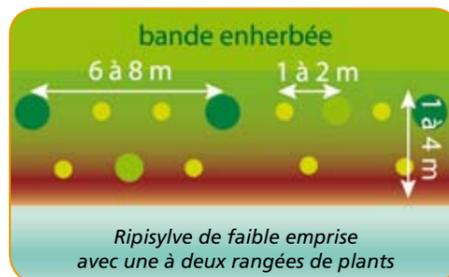
Dans le bassin versant du Delta de l'Aa, 11% du linéaire est occupé par des ripisylves en bon état de conservation, contre 89% en état médiocre (ripisylves dégradées ou absentes).

Quelles solutions ? Comment peuvent-elles s'articuler avec les aides agricoles ?

Moyennant le respect de quelques règles de base, la plantation de boisements en bordure de cours d'eau est simple et permise par la réglementation. En Picardie comme en Nord-Pas-de-Calais, des arrêtés préfectoraux permettent notamment l'installation de boisement sur 4 à 5 mètres de large, sans incidence sur les surfaces déclarées en couvert environnemental ou en production.

En pâtures, l'installation d'un boisement devra s'accompagner de la mise en place d'une clôture et d'abreuvoirs pour le bétail, sous peine de voir les plantations détruites.

L'installation de peupliers à moins de 6 mètres des rives est en revanche à éviter. Leur enracinement parfois superficiel et leur forte prise au vent les rendent sensibles aux chablis, ce qui peut déstabiliser les berges.



Un programme d'actions a été lancé



Jeune plantation rivulaire en bordure d'une pâture.

En partenariat avec l'Agence de l'Eau et les Conseils régionaux, le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) a lancé un programme d'actions visant à augmenter les linéaires et la composition de ces boisements sur berges.

Il est prévu notamment l'implantation de sites de démonstration ou encore des informations auprès de propriétaires, élus et gestionnaires.

Pour tout renseignement, contacter Marco BANCHI du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) au 03 22 33 52 00 ou télécharger la brochure spécifique sur le site internet www.crpfnorpic.fr rubrique "Une question technique".



Brèves d'ici et l'Aa

Liste (non exhaustive) d'arbres et d'arbustes locaux, bien adaptés aux bords de cours d'eau (Source CRPF)

Nom commun	Bas de berges et sols mouilleux	Haut de berges et sols bien drainés
ARBRES		
Peuple tremble		X
Aulne glutineux	X	(X)
Frêne	(X)	X
Saule blanc	X	(X)
ARBUSTES		
Cornouiller sanguin	(X)	X
Fusain d'Europe	(X)	X
Eglantier		X
Saule cendré	X	(X)
Saule des vanniers	X	
Viorne obier	(X)	X

Le choix des espèces à planter doit se faire après un diagnostic de terrain prenant en compte les caractéristiques écologiques du site.

Fiche action n°19 du SAGE :
l'impact du broyage des bandes enherbées agricoles sur la flore et la faune au bord de l'eau

Dans le cadre du programme d'actions pour la protection des eaux contre la pollution par les nitrates, l'implantation de bandes enherbées en bordure de cours d'eau reconnus par arrêté préfectoral est une obligation en zone vulnérable. En fonction des départements, la réglementation considère un nombre plus ou moins important de végétaux adventices* susceptibles d'être sanctionnés en floraison dans les règles de la PAC. Ces contraintes, qui conduisent parfois au broyage intensif de la bande, créent un handicap pour la biodiversité de notre Plaine maritime pourtant essentielle.

Notons l'exemple des carabes utiles à l'agriculture : ces insectes qui consomment des limaces et de nombreux ravageurs des cultures...



Carabe

A l'initiative des Fédérations de chasseurs et de la profession agricole, le SAGE Delta de l'Aa a donc mis en place une étude de l'impact de différentes modalités de broyage des bandes enherbées sur la flore adventice*, la faune sauvage et sur les insectes auxiliaires des cultures. Le test est réalisé par la FREDON Nord - Pas-de-Calais avec la contribution de l'agriculteur, sur une bande enherbée volontaire semée de ray-grass, située à Warhem. Il sera répété sur 2 ans. Les relevés scientifiques, réalisés entre avril et septembre 2009, indiquent une faible diversité floristique.

En terme d'adventice*, les espèces les plus présentes et les plus indésirables sont le chardon des champs (*Cirsium arvense*), et le rumex crépu (*Rumex crispus*) en plus faible nombre.

Dans une année sèche comme celle de 2009 (limitant la pousse des plantes), les broyages n'ont donc aucun effet sur les adventices*. La couverture végétale, peu dense, a également influé la faiblesse observée des populations d'insectes. Les relevés seront reconduits sur la même bande l'année prochaine. Le but de cette étude est d'optimiser la gestion d'une bande enherbée sur le plan agronomique et environnemental tout en limitant les charges financières induites par le broyage. Ce test permettra aussi d'attirer l'attention des pouvoirs publics pour adapter la réglementation face aux spécificités locales.

*adventices : végétaux parfois improprement nommés "mauvaises herbes" ou indésirables là où elles se trouvent (ex : dans les cultures).

Une visite pédagogique sur l'eau à la ferme dans le Calaisis!

Interview de Mme Nathalie Rivenet
Ferme pédagogique "des Cappes"
à Les Attaques dans le Calaisis

Qu'est ce que le Savoir Vert ?

Je fais partie du Savoir Vert en tant que ferme pédagogique. L'objectif de cette Association est d'accueillir les enfants afin de leur faire découvrir la ferme et l'environnement agricole. Il existe aujourd'hui près de 110 fermes pédagogiques dans le Nord - Pas-de-Calais. L'Association aide à créer des documents pédagogiques, à nous former à l'animation et à garantir la sécurité et le bon accueil des élèves.

Comment cette nouvelle activité s'est mise en place ?

Je suis agricultrice dans une exploitation de culture de légumes, de céréales et de lin. Au début de l'année, j'ai personnellement suivi une formation avec le Savoir Vert pour développer une nouvelle activité dans ma ferme ayant moi-même été enseignante. J'ai mis en place une animation, pour le cycle 3 (CE2, CM1 et CM2), sur le thème du chemin de l'eau dans le plat pays et l'évolution du Delta de l'Aa.

Comment se déroule une activité sur l'eau ?

Elle se déroule sur une journée dans ma ferme qui dispose d'une salle d'accueil, de toilettes et d'un parking pour le bus. Elle commence le matin par la visite d'un château d'eau avec la participation du syndicat d'eau potable de la région d'Andres (le SIRA). Puis la lecture du paysage révèle les spécificités de notre Plaine maritime : comme le relief très plat des waterings bordé par les collines de Guînes. Le "quiz du décalitre" est un jeu permettant d'allier la réflexion sur l'eau et les mathématiques ! Aussi sont proposées : une randonnée au bord des watergangs (ou un jeu de piste) et l'après-midi la construction d'une maquette d'un village.

Pour toute information :

Nathalie Rivenet - 1025 rue des Cappes - 62730 LES ATTAQUES - tél. : 03 21 36 65 05 ou 06 18 06 78 63 - Email : arivenet@terre-net.fr
Consulter le site internet de l'association le Savoir Vert : www.savoir-vert.asso.fr
Les fermes pédagogiques sont également à Loon Plage, Brouckerque, Hoymille, Bray Dunes, Ghyvelde, Crochte, Uxem, Quaëdypre, Bissezele, Hames-Boucres, Les Attaques, Offekerque, Balinghem, Alquines et Tournehem.



Dans le département du Pas-de-Calais
59 communes

Alembon
Alquines
Andres
Ardres
Les Attaques
Audrehem
Audruicq
Autingues
Bainghen
Balinghem
Boppingues les Ardres
Bonningues les Calais
Bouquehault
Brèmes
Calais
Campagne les Guînes
Clerques
Coquelles
Coulogne
Escoeuilles
Fréthun
Guemps
Guînes
Hames Boucres
Haut Loquin
Herbighen
Hocquinghen
Journy
Landrethun les Ardres
Licques
Louches
Marck
Muncq Nieurlet
Nielles les Ardres
Nielles les Calais
Nordausques
Nortkerque
Nouvelle Eglise
Offekerque
Oye Plage
Peuplingues
Pihen les Guînes
Polincove
Quercamps
Rebergues
Recques sur Hem
Rodelinghem
Ruminghem
Saint-Folquin
Sainte-Marie-Kerque
Saint-Omer-Capelle
Saint-Tricat
Sangatte
Sanghen
Surques
Tournehem sur la Hem
Vieille Eglise
Zouafques
Zutkerque

Dans le département du Nord
45 communes

Ambouts-Cappel
Belgues
Bierne
Bissezele
Bourbourg
Bray-Dunes
Brouckerque
Cappelle-Brouck
Cappelle la Grande
Coudekerque
Coudekerque-Branche
Craywick
Crocote
Drincham
Dunkerque
Eringhem
Fort-Mardyck
Ghyvelde
Grande-Synthe
Grand-Fort-Philippe
Gravelines
Holque
Hondschoote
Hoymille
Killem
Leffrinckoucke
Looberghe
Loon-Plage
Merckeghem
Millam
Les Moères
Pitgam
Quaëdypre
Rexpoëde
Saint-Georges-sur-l'Aa
Saint-Pierre-Brouck
Saint-Pol-sur-Mer
Soex
Spycker
Steene
Téteghem
Uxem
Warhem
Wulverdinghe
Zuydcoote

Un DRAGON ! Dans mon jardin ?



Tritons, salamandres, crapauds, grenouilles, lézards, serpents... Toute une collection d'animaux protégés qu'il est interdit de capturer et qu'il convient de sauvegarder !

C'est ainsi que le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de Flandre maritime, basé à Zuydcoote, en partenariat avec les quatre autres CPIE du Nord - Pas-de-Calais, participe à cette opération en cours (et qui se poursuivra en 2010) ayant pour but de dresser un inventaire régional de ces espèces, préalablement à l'élaboration d'actions pour leur sauvegarde.

Si vous découvrez un amphibien ou un reptile dans la mare, la zone humide ou le tas de bois au fond de votre jardin, le CPIE viendra sur simple demande et gratuitement, vous expliquer qui est votre locataire et vous orienter vers les actions à mener pour maintenir ou améliorer ses conditions de vie. L'occasion de sensibiliser chacun à la préservation de l'espèce...



Pour toute information :

Guillaume Schodet au CPIE Flandre Maritime -
Rue Jean Delvallez - 59123 ZUYDCOOTE - tél. : 03 28 26 86 76
Email : dragonsdesflandres@nordnet.fr



Ici et l'Aa

Syndicat Mixte de la Côte d'Opale
SAGE du Delta de l'Aa
Pertuis de la Marine B.P. 5/530 - 59386 DUNKERQUE CEDEX 1
Directeur de publication : M. Louardi BOUGHEDADA
Comité de rédaction : Groupe de rédaction du SAGE
Crédit photos : SMCO, FREDON Nord - Pas-de-Calais, CRPF, ADELE, Grand Nord, Agence de l'Eau (JP Lefebvre), SIAHSA (C. Lanizac), CPIE FM.
Conception / création / impression : Astragale - Groupe GARCHETTE
Imprimé sur papier recyclé - ISSN en cours

Pour tout renseignement ou demande de document,
contactez votre interlocutrice

Anne LECOEUICHE, l'animatrice du SAGE du Delta de l'Aa
Tél. 03-28-62-72-14 - Fax 03-28-62-71-76
E-Mail : anne.lecoeuiche@sm-cote-opale.fr
www.sm-cote-opale.fr

Avec la participation financière de l'Agence de l'eau,
du Conseil Régional et des intercommunalités adhérentes au SAGE.



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux
Delta de l'Aa